

Coronavirus. Saint-Nazaire : la reprise aux Chantiers de l'Atlantique confirmée

Lors de la réunion du Comité social et économique (CSE) qui s'est tenue ce vendredi matin 17 avril 2020, la reprise globale de l'activité sur le site naval a été confirmée par la direction à compter du lundi 11 mai. Elle sera précédée d'un redémarrage partiel de la production (ateliers et à bord) à partir du lundi 27 avril.

Le site de construction navale s'apprête à retrouver de la vie... | ARCHIVES POAfficher le diaporama

Presse OcéanModifié le 17/04/2020 à 20h06

Le communiqué de la direction du chantier naval évoque à la date du 27 avril un redémarrage partiel et progressif des activités de production pour les navires, les ateliers de fabrication, l'UAP, l'UAB, et l'Usine de cabines. La mise en œuvre des dispositions du plan de mesures sanitaires. Le 11 mai verra le redémarrage complet des activités de production et concernant les activités tertiaires (bureaux d'études et onctions support), une alternance travail en présentiel/travail à domicile sera privilégiée dans les différents secteurs.

Pour la période allant du 27 avril au 11 mai (activités de production et supports de production) : il sera fait appel au volontariat des salariés des Chantiers, avec un maximum de 50 % de l'effectif production présent sur site. Les ateliers de fabrication travailleront en 2x8 pour la semaine 18, puis en 3x8 pour la semaine 19. À bord, des plages de travail alternées seront mises en œuvre dès le redémarrage du 27 avril.

Pour ce qui concerne les sous-traitants, nos coréalisateurs pourront également reprendre le travail, avec un plan sanitaire validé et des effectifs réduits, de l'ordre de 25 % de l'effectif total).

Les mesures de protections sanitaires qui seront déployées à partir du 27 avril ont par ailleurs été présentées aux membres du CSE. Le plan de suivi de leur mise en œuvre sera partagé prochainement avec la CSSCT (commission santé, sécurité et conditions de travail), précise la direction des Chantiers.

«Aucune urgence à briser le confinement avant le 11 mai», estime la CGT

Les conditions de travail sont telles que les mesures présentées ne permettent pas d'assurer de leur efficacité contre la propagation du virus, estime le syndicat CGT. Son responsable Sébastien Benoît ne pense pas qu'il soit utile et urgent de fabriquer des paquebots de croisière qui ne sont d'ailleurs pas réclamés rapidement par les armateurs du secteur. Il n'y a donc aucune urgence à briser le confinement avant la date du 11 mai. En ne payant pas à 100 % et en prenant des congés aux salariés, la direction n'offre pas la possibilité d'un réel volontariat pour la reprise et c'est d'autant plus vrai dans les entreprises sous-traitantes et en intérim.

Coronavirus. Ancenis : Manitou renonce à verser des dividendes à ses actionnaires

Le groupe d'Ancenis, dont les usines sont arrêtées depuis un mois pour cause de pandémie, ne versera pas de dividendes à ses actionnaires.

Les usines du groupe d'Ancenis sont à l'arrêt depuis le 17 mars | ARCHIVES POAfficher le diaporama

Presse Océan X.B.Publié le 17/04/2020 à 1

Réuni mercredi, le conseil d'administration du groupe Manitou, basé à Ancenis, a décidé de renoncer à verser des dividendes au titre de l'exercice 2019 en raison du contexte économique lié à la crise du Covid-19.

Le communiqué du groupe précise toutefois que le conseil d'administration pourra, « après le 1^{er} octobre et sous réserve du contexte, réunir une assemblée générale afin de procéder à une distribution de réserve pour ses actionnaires, se substituant au dividende ».

Le constructeur de chariots élévateurs avait annoncé début mars, lors de la publication de ses résultats annuels 2019 (2,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour un résultat net de 96 millions d'euros), le versement d'un dividende de 0,78 € par action, soit près de 31 millions d'euros au total, à ses actionnaires.

Redémarrage à partir du 1er mai

Près des deux tiers du capital de Manitou sont toujours détenus par les familles Braud et Himsworth, régulièrement classées parmi les 500 plus grandes fortunes de France.

En 2017, Jacqueline Himsworth a succédé à son frère Marcel Braud, le fondateur, à la tête du conseil d'administration du groupe. Celui-ci emploie aujourd'hui près de 4 600 salariés dans le monde, dont 2 300 en France, dans ses usines d'Ancenis, où est situé son siège, Beaupréau et Candé (Maine-et-Loire).

Fermés depuis le 17 mars, ces sites de production devraient redémarrer progressivement à partir du 11 mai, le temps de mettre en place les mesures barrières pour les salariés.

Pour l'heure, seuls fonctionnent les services administratif et commercial, ainsi que l'activité pièces détachées.